

## Procédure en cas d'héritage d'armes ou de découverte d'armes

Lors du débarras d'une maison ou d'un appartement, des choses inattendues, parfois des armes, des détonateurs, des engins pyrotechniques, etc. sont souvent découvertes.

### Première étape:

Adressez-vous à l'armurier le plus proche ou au domaine spécialisé Armes, explosifs et commerce (AEC) de la police cantonale bernoise. N'oubliez pas que les **armes peuvent encore être chargées**. Si nécessaire, nous vous recommandons de faire appel à un spécialiste (un tireur, un chasseur ou à la police) pour décharger l'arme.

Si vous trouvez une arme dans un lieu public, n'oubliez pas qu'elle peut être chargée. Sécurisez le lieu de la découverte de manière à ce que des tiers - en particulier des enfants - ne puissent pas accéder à l'arme et prévenez immédiatement la police.

Si vous trouvez des explosifs ou des engins pyrotechniques (par exemple des détonateurs ou des grenades d'exercice militaire), vous devez en informer immédiatement la police.

### Lors du débarras d'une maison, j'ai trouvé des armes. Suis-je l'héritier légal? Puis-je conserver les armes?

En principe, vous pouvez reprendre l'arme si vous disposez de l'autorisation correspondante et qu'il n'existe aucun motif d'empêchement à votre encontre selon l'art. 8 al. 2 LArm. Pour ce faire, vous pouvez utiliser les formulaires de demande correspondants, qui peuvent être téléchargés sur notre site Internet [www.police.be.ch](http://www.police.be.ch). Pour plus d'informations sur les contrats et les autorisations, veuillez consulter les détails ci-dessous ;

#### ❖ Armes soumises à déclaration

L'annonce des armes doit être effectuée dans les 6 mois depuis la date de décès au moyen d'un contrat écrit:

- Chez l'aliénateur, le nom de la personne décédée (nom, prénom, date de naissance, date de décès, dernier domicile) est indiqué.
- Dans la mesure où il y a plus d'une arme, il est permis de soumettre un seul contrat écrit avec la notice «héritage selon liste» et de joindre une liste d'armes correspondante (type d'arme, marque, modèle, calibre, numéro de série).
- Les armes soumises à déclaration peuvent également être intégrées dans un permis d'acquisition d'armes, pour autant que des armes soumises à autorisations soient également héritées.

#### ❖ Armes soumises à autorisation

Obtenir l'autorisation correspondante (permis d'acquisition d'armes) dans un délai de 6 mois depuis la date du décès (avec la notice «héritage»).

- Jusqu'à 3 armes peuvent directement être mentionnées sur la demande.
- Dans la mesure où plus de 3 armes seraient héritées, l'acquéreur doit transmettre une confirmation écrite (testament, attestation de l'office de l'état civil ou du notaire, procuration des cohéritiers etc).
- Si le nombre d'armes est supérieur à 3, la mention «héritage selon liste» est inscrite sur le permis d'acquisition d'armes et une liste des armes soumises à autorisation (type d'arme, marque, modèle, calibre, numéro de série) est également établie. La liste peut également

contenir toutes les armes soumises à déclaration. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'envoyer un contrat écrit supplémentaire avec la liste d'armes correspondantes.

- En outre, lorsque la copie C de l'autorisation est renvoyée à l'autorité, le nom de la personne décédée (nom, prénom, date de naissance, date de décès, dernier domicile) est notamment indiqué chez l'aliénateur.

#### ❖ Armes interdites

Obtenir l'autorisations requise (autorisation exceptionnelle, autorisation exceptionnelle «succincte» dans un délai de 6 mois depuis la date du décès (avec la notice «héritage»).

- Jusqu'à 3 armes peuvent directement être mentionnées sur la demande.
- Dans la mesure où plus de 3 armes seraient héritées, l'acquéreur doit transmettre une confirmation écrite (testament, attestation de l'office de l'état civil ou du notaire, procuration des cohéritiers etc).
- Si le nombre d'arme est supérieur à 3, la mention «héritage selon liste» est inscrite sur l'autorisation exceptionnelle et une liste des armes interdites (type d'arme, marque, modèle, calibre, numéro de série) est également établie.
- En outre, lorsque la copie C de l'autorisation est renvoyée à l'autorité, le nom de la personne décédée (nom, prénom, date de naissance, date de décès, dernier domicile) est notamment indiqué chez l'aliénateur.

#### Que coûte une autorisation?

- Chaque autorisation délivrée (permis d'acquisition d'armes, autorisation exceptionnelle succincte, autorisation exceptionnelle) doit être facturée conformément aux dispositions légales (*référence à l'ordonnance sur les armes/ les taxes*).
- Pour les autorisations exceptionnelles, les émoluments des différentes catégories d'armes comme les armes à feu automatiques, les silencieux, etc. ne sont pas cumulés. L'émolument de la catégorie la plus élevée sera facturé.

#### Je ne souhaite pas conserver les armes. Que dois-je faire?

- L'arme peut être vendue à un armurier ou à une autre personne disposant des autorisations nécessaires. Il est judicieux de faire appel à un spécialiste (armurier, fabricant d'armes), en particulier lorsque les survivants ne peuvent pas estimer la valeur de l'arme ou qu'ils ne sont pas habitués à la manipuler.
- Si vous ne souhaitez pas conserver l'arme et que vous n'envisagez pas de la vendre, vous pouvez la déposer gratuitement dans n'importe quel poste de police en vue de sa destruction.
- Si des armes sont trouvées plus tard (par exemple lors du débarras d'un appartement ou d'une maison), il convient de régler immédiatement leur transfert, leur vente ou leur destruction. Dans ce cas, il n'y a pas lieu de s'attendre à une sanction pénale, même après l'expiration du délai de 6 mois - les héritiers disposent du temps nécessaire pour demander les autorisations requises ou organiser la vente.

Berne, 27.03.2026